
Adresse des élèves du collège de Bar-sur-Ornain (Meuse), qui félicitent la Convention du résultat de ses glorieux travaux et jurent de la seconder jusqu'à la mort, lors de la séance du 8 germinal an II (28 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des élèves du collège de Bar-sur-Ornain (Meuse), qui félicitent la Convention du résultat de ses glorieux travaux et jurent de la seconder jusqu'à la mort, lors de la séance du 8 germinal an II (28 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 523-524;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20792_t1_0523_0000_11

Fichier pdf généré le 23/01/2023

des mêmes biens, estimés 153 617 l. 4 s. 2 d., ont été vendus pendant les deux décades de ce mois 272 730 l. 7 s. 6 d.

Tu verras par là combien nos administrés aiment la Révolution et combien peu ils redoutent les esclaves espagnols qui sont dans nos frontières . S. et F. ».

FRANCHISTEGUY.

50

Le comité de surveillance de la commune de Périgueux, département de la Dordogne, exprime avec énergie son indignation de l'affreux complot, médité par d'infâmes usurpateurs de la confiance du peuple, et sa reconnaissance envers la Convention nationale, qui les a précipités dans l'abyme qu'ils avoient creusé pour elle et pour la liberté : il jure d'assurer l'exécution de toutes les mesures révolutionnaires déjà décrétées, et de celles que le salut public pourra dicter encore : il maintiendra au prix de son sang la dignité de la représentation nationale et l'exécution des lois émanées d'elle.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Périgueux, 2 germ. II] (2).

« Représentants du peuple,

Nous avons lu l'excellent rapport de St-Just sur la nouvelle conjuration ourdie contre le gouvernement républicain et nous avons frémi d'horreur.

Quoi ! Des hommes que nous croyons de vrais patriotes, des francs républicains, des hommes comblés des bienfaits du peuple, ont osé conspirer contre la liberté ; les décrets sévères et justes que vous avez rendus n'ont pu arrêter la marche de leurs horribles complots ! Quelle est donc la perversité de leur âme, quel peut-être l'excès de leur fureur ou de leur folie ? Quoi ! ces prétendus défenseurs du peuple, ces nouveaux conspirateurs, ont eu l'audace de vouloir l'armer contre lui-même et contre ses représentants ; ils vouloient donc, ces scélérats, le gouverner par des factions, par l'oppression et par le crime, ils vouloient donc le ramener sous le joug monarchique ! Plus ces hommes avoient notre confiance, plus l'énormité de leur crime nous indigne. C'est en vos mains montagnardes inflexibles que nous remettons le soin de notre vengeance ; que la tête de tous les grands coupables tombe promptement et que leur mort épouvante tous ceux qui seroient tenté de les imiter.

Oui, représentants, il faut que votre courage s'accroisse en raison de nos périls et de l'audace de nos ennemis. Décrétez que la terreur est maintenant à l'ordre du jour,, que tout sentiment de pitié est un crime jusqu'à ce que tous les conjurés soient démasqués et punis ; c'est aujourd'hui le peuple qui règne, comme l'a dit St-Just, et parle ; il faut que tous ses

ennemis rentrent dans le néant ; la lutte n'a été que trop longue ; que leur dernière heure sonne ; que la terre soit enfin purgée de ces mangeurs d'hommes qu'une coupable indulgence a trop longtemps conservés ; que la justice la plus terrible et la plus sévère les anéantisse à jamais.

Gloire vous soit rendue. Montagne sainte, Comité de salut public et de sûreté générale, encore une fois vous avez déjoué les complots les plus funestes à la liberté, encore une fois vous avez détourné de dessus nos têtes, l'orage terrible qui étoit prêt à nous écraser, encore une fois vous avez sauvé la République. Augustes représentants, poursuivez avec votre courage votre pénible carrière ; nous vous resterons inviolablement attachés ; nous vous aiderons de toutes nos forces et de toutes nos facultés pour terrasser tous les ennemis intérieurs et extérieurs. Nous avons redoublé de zèle et d'activité pour cimenter la paix et l'union parmi tous nos concitoyens, pour découvrir les intrigants, et les conspirateurs qui veulent assassiner la liberté et nous ne croirons pas avoir rempli nos devoirs, si nous ne pouvons en démasquer et faire punir quelqu'un.

Nous jurons ; oui, nous jurons d'assurer l'exécution de toutes les mesures révolutionnaires que vous avez décrétées et de celles que vous dictera le bonheur du peuple. Nous jurons guerre éternelle aux tyrans, aux factieux, aux conspirateurs et aux intrigants ; nous jurons de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang plutôt que de souffrir qu'on avilisse la représentation nationale.

Tremblez ! monstres, qui n'êtes pas encore parfaitement démasqués ; le tocsin de la vérité s'est fait entendre, les oreilles les plus engourdies en ont été frappées, demain vous ne serez plus. Vive la République une, indivisible et impérissable. Vive la Montagne, Vivent les Comités de salut public et de sûreté générale ».

LAVERGNE, BARDET (*présid.*), LEYMONNERIE, PAWAND, BUMIRE, SAUVEROCHE, Jean LOUIS, REGNAUD, LIORY, LEYSINE jeune (*écrét.*), LABAT.

51

Les élèves du collège de Bar-sur-Ornain, département de la Meuse, félicitent la Convention nationale du résultat de ses glorieux travaux, qu'ils jurent de seconder jusqu'à la mort.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Bar-sur-Ornain, s.d.] (2).

« Représentants du peuple,

Nous brûlons d'impatience de partager les dangers que vous courez à déjouer les traîtres, à détruire les conjurations. Vous êtes pour la République le conducteur qui dans les orages brave la foudre, l'attire et la conduit. Dirigez-là contre elle-même, qu'elle pénètre dans ces re-

(1) P.V., XXXIV, 232-33. *Mon.*, XX, 73.

(2) C 298, pl. 1035, p. 27.

(1) P.V., XXXIV, 233. Bⁱⁿ, 9 germ. (1^{er} suppl^t).

(2) C 299, pl. 1049, p. 33.

traites obscures où elle fut formée, qu'elle détruisse les éléments fangeux qui dans leur fermentation, s'élevoient au dessus de nous, grondoient et sembloient nous menacer et à la tempête succéderont sur notre hémisphère des jours purs et sereins.

Nous voyons dans l'histoire que les peuples ne se conserveront libres qu'en exerçant une surveillance active contre leurs ennemis domestiques. Continuez, avec la même énergie, représentants du peuple, à nous fonder une patrie, et lorsque nous en auront la force, nous vous jurons de la défendre jusqu'à la mort ».

HUSSON l'aîné, HUMBERT, AUGÉ, GARNIER, BERTHÉLEMY, MAGNIER, FRANÇOIS, BAUDRY, BARBIER, GUILLAUME, BRACONNOT, ANTOINE, HUTIN, PICHANCOURT.

52

Les membres composant le directoire du Lycée des Arts instruisent la Convention nationale, que, le 10 germinal, plusieurs objets importants, relatifs aux subsistances, seront traités en séance publique : ils protestent de leur dévouement au succès de la révolution, et applaudissent à la chute des têtes conspiratrices que vient de frapper la hache de la loi.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Paris, 8 germ. II] (2).

« Citoyen président,

Le directoire du Lycée des Arts te prie de prévenir la Convention qu'il y aura séance publique decadi prochain 10 germinal à onze heures, et qu'il y sera traité d'objets importants relatifs aux subsistances.

La sanction que la Convention a donnée par son décret d'hier au procédé que le directoire est venu lui présenter pour la refonte des papiers imprimés (3), est un sûr garant des efforts que le lycée ne cessera de faire pour concourir à tout ce qui peut être utile à la République !

Les factieux sont terrassés ; l'industrie et les arts triomphent ! Vive la Convention, et par elle à jamais la République ! S. et F. ».

Pr. le Directeur : GERVAIS, JOUAN, DESAUDRAY (administrateurs).

53

Une députation de la société populaire de la commune de Long-jumeau est introduite à la barre : l'orateur félicite les représentants du peuple du nouveau triomphe qu'ils viennent de remporter sur les ennemis de la liberté (4).

(1) P.V., XXXIV, 233.

(2) C 299, pl. 1049, p. 34.

(3) Voir ci-dessus, séance du 6 germ., n° 64.

(4) P.V., XXXIV, 233. Mon., XX, 73 ; J. Sablier, n° 1224.

L'ORATEUR de la députation. Représentans, Les membres députés par la Société populaire de la commune de Long-jumeau, réunis au Conseil général et au comité de surveillance de la ditte commune, s'expriment ainsi par mon organe.

L'opinion publique avait concouru avec vous à la chute de la tyrannie ; mais à vous seuls est dû la gloire du service signalé que vous venez de rendre à la liberté. Nos ennemis se croyaient plus sûrs que jamais de nous perdre et vous nous avez sauvés. Maintenant le peuple éclairé par vous, va seconder plus utilement vos efforts pour hâter la destruction totale des tyrans, et de leurs infâmes agens... les lâches... qu'ils frémissent, leur heure sonne ; et le moment n'est pas loin, où la France au comble du bonheur et de la gloire, vous décernera le nom si justement mérité de Pères du peuple. Vive la République ! Vive la Montagne ! (1).

Le président répond, et invite les députés à la séance.

Mention honorable, insertion au bulletin.

54

Le comité révolutionnaire de Mouzon-Meuse, les conseils-généraux des communes de Montfort-le-Brutus, de Vitot et d'Yvetot-la-Montagne; les administrateurs des départements de la Meurthe, de l'Aube et des Vosges ; le conseil-général du district de Commercy, et la société d'Avesnes, expriment tous les mêmes sentiments sur la nouvelle conjuration qui menaçait les patriotes, et sur l'énergie de la Convention nationale : tous l'invitent à rester à son poste, et jurent de l'y maintenir et de l'y défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

a

[Mouzon-Meuse, 1^{re} germ. II. A la Conv.] (3).

« Nous te félicitons sur la nouvelle trame ourdie que tu viens de découvrir. Il étoit temps, sans quoi tous les vrais sans-culottes étoient sacrifiés. Sainte Montagne, réunissons-nous tous autour de la Constitution, frappons, il est temps plus que jamais ; quant à nous, nous te jurons de veiller nuit et jour pour découvrir l'existence de quelques conspirations. D'après une semblable découverte nous t'invitons de nouveau de rester ferme à ton poste. S. et F. ».

VITERNE, B. BOURDELOY (présid.), BARBILLON l'aîné, N. CHAFFAUT, LAMBENNET, R. MARIOTTE, SEMAINE, BOUCHÉ.

(1) C 299, pl. 1049, p. 31. Signé : CHARPENTIER, BRUNET, CHAUDIN, NOCH, GODEFROY, GRAND, RICHELLET père, COLETTE, E. FILON, ROUSSEAU.

(2) P.V., XXXIV, 233-34. Mon., XX, 73 ; Débats, n° 555, p. 129 ; Bⁱⁿ, 9 germ. (1^{er} suppl¹).

(3) C 298, pl. 1035, p. 30.